

Reprise de l’activité des foires, salons, congrès et événements professionnels le 1er septembre 2020

ARTICLE

Suite au Conseil de Défense réuni le 24 juillet à l’Élysée, il a été annoncé la reprise de l’activité des foires, salons, congrès et évènements professionnels, à partir du 1er septembre 2020. Cette décision a été confirmée par décret, publié au Journal Officiel le 28 juillet.
Le lien vers le décret

En raison de leur importance et incidence sur de nombreux secteurs de l'économie française, la reprise des événements professionnels était très attendue. Le retour des foires, salons et congrès, facteur d'attractivité pour l'ensemble du territoire, se fera sans jauge limite mais toujours dans le respect des mesures sanitaires et gestes barrières relatifs à tous les établissements recevant du public. Ainsi, cette réouverture s'inscrit dans le plan de relance export et dans le plan de relance tourisme, un pan crucial de la relance élaboré en collaboration avec les professionnels de ce secteur et dont le déploiement est prévu à partir de la rentrée.

« Cette activité est essentielle à la relance » - *Franck Riester*
Le secteur des foires, salons et congrès, avec près de 4 200 événements sur 200 sites, emploie 120.000 personnes et génère 7,5 milliards d’euros de retombées économiques directes (production événementielle) et indirectes (accueil touristique). Au total, ce secteur représente 34,5 milliards d'euros de chiffre d'affiares issus des contacts avec les visiteurs. En distinguant les rencontres professionnelles des rassemblements de masse, l’objectif affiché est celui de redonner confiance aux décideurs et aux communautés d'affaires françaises, européennes et internationales.
Source UNIMEV

